

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5787**

commune (s) :

objet : Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine -
Lot n° 2 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine
(subdivision centre-est-net 2) - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Polga

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5787**

objet :	Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-est-net 2) - Autorisation de signer le marché
service :	Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution des prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine, lot n° 2 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-est-net 2).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 31 octobre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Chazal pour le marché ordinaire, d'une durée de un an ferme et d'un montant global de 56 275,10 € HT, soit 67 305,02 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché ordinaire pour l'attribution des prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine, lot n° 2 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-est-net 2), et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Chazal, pour un montant global de 56 275,10 € HT, soit 67 305,02 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement - compte 611 217 - fonction 813 - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 583 200.

3° - Les recettes correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,